



Sci en difficulté par une associée

Par **sand0707**, le **04/03/2013** à **20:25**

Bonjour,Je suis cogérante dans une sci à mon regret par obligation. Mon associée a fait transférer de mon compte personnel l'ensemble de mon argent sans procuration ni autorisation par le biais du directeur de la banque caisse d'épargne qui est un ami à elle pour conclure l'acquisition d'un bien immobilier en sci en mon absence. l'achat a été réalisé chez un ami à elle notaire, aucun document n'a été signé de ma part et la vente a été réalisée. Désormais je suis associée dans cette sci en total conflit. Cette dernière a fait rentrer des locataires sans justificatif ni état des lieux ni caution et pour finir insolvable (RSA et RMI) Ils ne payent pas leur loyer et ont dégradé le logement. Chacune avons pris un avocat mais selon mon conseil la situation risque de durer des années, étant à 50/50. Mon associée ne répond à aucun courrier, ne respecte aucune de ses obligations ni ne payent avocat, comptable... mais présente une facture de 300€ travaux faits à son propre domicile qu'elle impute à la sci sans souci. Aujourd'hui nous sommes interdit bancaire... et cette dernière me tient désormais responsable de la situation... donnant raison aux locataires de ne pas payer leurs loyers et que je n'ai aucun droit à les relancer... Comment me sortir de cette situation? Comment faire valoir mes droits et obliger cette associée à sortir de la sci?Merci de votre aide

Par **FRANCK34**, le **05/03/2013** à **08:23**

la plainte pénale pour abus de confiance faux et usager
pour tout savoir sur la procédure pénale
<http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>
ensuite elle aura peur négociez au mieux au sein de la SCI
Pour tout savoir sur la SCI
<http://www.fbis.net/SCIINFO.htm>